



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conditions d'accès

Question au Gouvernement n° 2348

Texte de la question

ACCES DES JEUNES DES QUARTIERS

A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. le président. La parole est à M. André Schneider, pour le groupe UMP.

M. André Schneider. Ma question s'adresse au ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Monsieur le ministre, les événements de ces dernières semaines ont montré la gravité du malaise social qui saisit les quartiers les plus défavorisés de nos agglomérations. Nous savons tous que les jeunes sont au coeur de cette tourmente. Aussi le Gouvernement a-t-il l'urgente responsabilité de rendre espoir à ces enfants de la République. L'école, si elle n'est pas seule en cause, doit savoir répondre à des attentes qui, depuis trop longtemps, sont restées sans réponse.

Les chemins de la réussite sociale ne s'ouvrent pas aux enfants des milieux populaires. Le constat est sans appel. Les écoles d'ingénieurs et de commerce n'accueillent que 10 % d'enfants d'ouvriers, et 63 % des places sont occupées par des fils et des filles de cadres et de professions intellectuelles supérieures. Comment, dans ces conditions, les jeunes de nos quartiers peuvent-ils construire un projet scolaire et universitaire ? Comment faire, sachant que l'école de leur quartier n'a quasiment aucune chance de les emmener sur la voie de la promotion sociale ?

La politique d'éducation prioritaire initiée il y a plus de vingt-cinq ans montre ses limites, en particulier parce qu'elle n'a pas relancé l'ascenseur social dans notre pays. Bien sûr, nous voyons les expériences se multiplier et les bonnes volontés se manifester ici et là pour ouvrir l'enseignement supérieur, y compris l'ENA, à ces élèves qui, pour un grand nombre d'entre eux, ont une réelle envie d'étudier et un fort potentiel de réussite. Il faut sans doute aller plus loin encore pour qu'enfin, en France, nous soyons capables de proposer à tous les jeunes, quel que soit leur lieu de résidence, des modèles de réussite et surtout des raisons d'espérer. Quelle action concrète comptez-vous mettre en oeuvre pour ouvrir davantage nos grandes écoles et nos universités aux élèves les plus fragiles et leur permettre ainsi de cheminer sur la voie de la réussite ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. La première égalité, monsieur Schneider, c'est l'équité. C'est le principe que j'essaie d'appliquer à l'éducation nationale parce que c'est à l'école que le concept de pacte républicain trouve tout son sens. C'est l'école qui crée la société de demain.

Vous avez raison, les jeunes des quartiers difficiles ont le droit d'aspirer au meilleur, d'aspirer à être les élites de la France, dans le milieu économique, social, politique, culturel. Ils ont le droit d'accéder aux plus grandes écoles, ils doivent aspirer aussi à entrer dans les plus grandes universités. C'est leur droit républicain.

M. René Couanau. Ils y arriveront !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cinquante-sept grandes écoles, plusieurs universités s'engagent sur la voie du tutorat et ont déjà apporté beaucoup à un grand nombre de jeunes, mais il faut aller plus loin, justement parce que c'est un bon outil de lutte contre les discriminations.

C'est pourquoi, avec François Goulard, nous avons fixé un objectif très simple, que 100 000 étudiants guident par le tutorat 100 000 jeunes de nos quartiers. Je sais que les universités et les grandes écoles y sont prêtes, elles le démontrent déjà. Nous avons tous le devoir de faire vivre cette démarche qui est de nature à resserrer les liens sociaux et à servir le principe d'égalité des chances. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2348

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 novembre 2005